



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

137^{ème} Assemblée de l'UIP

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)

14 – 18 octobre 2017



Assemblée
Point 3

A/137/3-Inf.1
30 juin 2017

Note d'orientation

Débat général intitulé

Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique

En octobre 2012, l'UIP a adopté la Déclaration de Québec intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation*. Ce faisant, les Membres ont réaffirmé qu'ils croyaient "en un monde où cohabiteraient les peuples avec leurs différences, où l'on aurait conscience de la solidarité différentielle et où serait promu le dialogue des civilisations. Son avènement, qui dépend de notre capacité de comprendre et d'accepter l'autre, serait une source de progrès pour l'humanité et de bien-être pour la société."

Les Membres ont ainsi reconnu l'importance de l'équilibre entre le respect de la diversité et l'inclusion sociale et la cohésion comme moyen de renforcer la confiance au sein des sociétés et entre elles, et en tant que condition indispensable au progrès, à la prospérité et à une qualité de vie élevée. Ils ont souligné le fait que toute personne doit pouvoir exercer pleinement les droits égaux et inaliénables reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire, et qu'elle ne doit faire l'objet d'aucune discrimination fondée sur la culture, la race, la couleur, la langue, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'appartenance politique. Cinq ans plus tard, les principes consacrés par la Déclaration de Québec restent aussi valables et pertinents que jamais.

Le monde d'aujourd'hui est profondément interconnecté. Les sociétés sont diverses et multiculturelles, et la gestion prudente de cette diversité est devenue la clé du développement de pays pacifiques et prospères. Les nouvelles technologies et les migrations éliminent les anciennes barrières et rassemblent les gens de multiples façons. Dans le même temps, ces évolutions sont également des vecteurs d'intolérance, de xénophobie et d'extrémisme croissants. Les conflits et les persécutions ont entraîné des flux sans précédent de réfugiés et de personnes déplacées, ce qui a servi de prétexte au populisme croissant et aux politiques discriminatoires. Les clivages religieux et sectaires engendrent la confrontation et la souffrance humaine, et la radicalisation et l'extrémisme violent réapparaissent dangereusement dans pratiquement toutes les régions du monde.

Il s'agit de savoir comment gérer cette diversité afin d'assurer qu'elle contribue au développement pacifique de nos sociétés.

Le dialogue interreligieux et interethnique est une composante essentielle du respect de la diversité et de la promotion de la paix durable. Tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelle, sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationale.

Les parlementaires servent le peuple et s'évertuent à protéger leurs droits. Ce sont des sentinelles de la paix par nature, de même que des acteurs clés dans la prévention et la résolution des conflits interethniques et interreligieux. Un parlement démocratique et représentatif est le reflet non seulement de la volonté populaire exprimée par les électeurs, mais aussi de la diversité de la population du point de vue de la langue, de la religion, de l'origine ethnique ou d'autres caractéristiques. Il reflète et canalise le débat social à travers des discussions et des décisions parlementaires. Un parlement qui n'est pas représentatif et inclusif de la société dans toute sa diversité laissera inévitablement des groupes et des communautés de côté, avec des conséquences potentiellement néfastes.

En tant que législateurs et représentants du peuple, les parlementaires doivent également donner l'exemple. Dans leur travail quotidien, ils peuvent être à l'écoute des citoyens sur le terrain, servir de systèmes d'alerte précoce à d'éventuels conflits, aider à jeter des ponts entre différentes communautés et combattre les discours de haine et autres manifestations dangereuses. Ils peuvent mettre en place des cadres juridiques qui favorisent la coexistence pacifique et font obstacle à l'extrémisme violent, tout en protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ils peuvent travailler de concert avec les leaders locaux et chefs religieux dans la lutte contre les interprétations fondamentalistes des livres saints, qui peuvent exacerber les tensions et mener à la violence. En exerçant leur fonction de contrôle budgétaire, les parlementaires peuvent également empêcher le financement de projets et d'organisations qui favorisent la haine et l'intolérance. Tout cela doit se faire dans un esprit de transparence et d'inclusivité, en vue d'assurer la participation des femmes, des jeunes, des minorités ethniques et religieuses et d'autres groupes à leurs efforts.

Le débat général de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP donnera aux parlementaires du monde entier l'occasion de partager leur expérience nationale, régionale et internationale, et d'identifier les moyens de mieux gérer le pluralisme culturel et de réaliser la paix par le dialogue interreligieux et interethnique.

Dans le cadre du débat, les délégués pourraient examiner les questions suivantes :

- Quels sont les bons exemples d'action parlementaire qui contribuent à améliorer le dialogue interreligieux et interethnique ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils mieux mobiliser leurs électeurs afin de promouvoir efficacement la réconciliation et la coexistence pacifique, tout en ne laissant personne de côté ?
- Comment peuvent-ils mieux s'assurer le concours des leaders religieux afin d'assurer la protection des droits fondamentaux de l'homme et la promotion du respect des autres religions ?
- Quel rôle le parlement peut-il jouer pour assurer l'accès universel à une éducation de qualité qui met en avant les droits civiques, le respect et l'égalité, et la tolérance envers d'autres cultures et religions ?
- Comment le parlement peut-il veiller à ce que les mesures prises pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent ne soient pas fondées sur des stéréotypes et respectent pleinement le droit international ?
- Comment le parlement peut-il lutter contre les incitations à la haine dans le discours public et sur les plateformes en ligne ?
- Comment la diplomatie parlementaire et l'UIP peuvent-elles aider à résoudre les conflits interreligieux et interethniques ?

Documents de référence :

- Déclaration de Québec intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation* (2012) - www.ipu.org/conf-f/127/res-quebec.htm.
- Déclaration du débat général sur *L'engagement impératif des parlements en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines* (2015) - www.ipu.org/conf-f/133/gen-debate.htm
- Document final du débat général intitulé *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement* (2016) - www.ipu.org/conf-f/135/item3.pdf
- Communiqué de Dhaka intitulé *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être* (2017) - www.ipu.org/conf-f/136/item3.pdf
- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) - unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf